

COMMUNIQUE BRVM

Renouvellement Convention de concession et du cahier des charges et Attribution Fréquences 4G

La Sonatel informe le public qu'au terme des discussions avec l'Etat du Sénégal portant sur le renouvellement de la concession et l'acquisition des fréquences 4G, les deux parties ont convenu d'une prolongation de la licence de concession globale et l'attribution de fréquences 4G pour un montant global de 100 Milliards de francs CFA.

Cet accord va créer pour Sonatel, une véritable opportunité de soutenir son effort de développement du broadband mobile et des services basés sur les télécoms.

Le lancement de la 4G au Sénégal prévu en juillet 2016, participera au rayonnement de l'image du Sénégal pour son dynamisme et son attractivité vis-à-vis des investisseurs nationaux et étrangers et du tourisme Sénégalais.

La durée de cette concession est de :

- 17 ans pour la concession fixe/2G/3G à compter du 08 août 2017
- 17 ans pour les fréquences 4G à compter de la décision d'attribution de fréquences

Fait à Dakar

27/06/16

SONATEL
Le Directeur Général

AFB
B24

Alioune NDIAYE